

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE CONTRATS DE PRETS  
STANDARDISES PAR LOOKANDFIN FINANCE**

La présente note a été établie par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).**

**10 MAI 2019**

**AVERTISSEMENTS : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée**

**A. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de l'Emprunteur**

1. En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1<sup>er</sup>, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

2. Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs. Il en résulte que dans un projet donné, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser les Prêteurs ayant financé l'Emprunteur est conditionnée par le remboursement préalable de LOOKANDFIN FINANCE par ce même Emprunteur.

Le compartimentage dont question ci-dessus signifie par conséquent que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment ad hoc au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, en cas de défaut de paiement dans le chef d'un Emprunteur dans un projet donné, le Prêteur qui a financé cet Emprunteur sera sans recours à l'égard des créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres compartiments à l'égard d'autres Emprunteurs.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN. Cliquez [ici](#) pour y accéder.

Le compartimentage est donc assurément un élément qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des Offres logées dans d'autres compartiments.

3. En l'espèce, le Prêteur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement en capital en cas d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait frapper la société LABO SA que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société LABO SA devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de **LABO SA**, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a identifié le(s) risque(s) suivant(s) inhérents à la société **LABO SA** :

1. **Des risques de dérapage dans le timing et au niveau du budget** : il s'agit de risques inhérents à l'activité de promotion. Néanmoins, au vu de l'expérience du groupe dans ce type de projet, ce risque devrait être relativement maîtrisé.
2. **Un risque lié aux ventes** : la taille du projet étant importante, un risque de lots invendus existe. Néanmoins, peu de projet similaire sont actuellement en cours dans la région de La Louvière. De plus, au vu des prix au m2 relativement peu élevés (de l'ordre de 2.000€/m2), ce risque semble relativement maîtrisé.

A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société **LABO SA** est modéré compte tenu de

1. **Wilhelm & Co, un acteur de référence** : Avec plus de 800.000 m<sup>2</sup> réalisés depuis 1988 l'entreprise est un acteur de référence en Belgique. Il compte à son actif la réalisation de projets tels que l'Esplanade à Louvain-la-Neuve et la Médiacité à Liège.
2. **Un actif valorisé à 11M€ dans LABO SA** représentant la facturation faite par CPIL à Labo dans le cadre du contrat de CPI suite à la réalisation du 1er événement de

l'échéancier. Cet actif valorise l'ensemble des efforts de développement réalisés lors des dernières années pour le projet La Strada.

3. **Un management expérimenté** : l'équipe est composée de 5 managers multidisciplinaires et expérimentés (voir Management ci-dessous).
4. **Un co-financement bancaire** : la phase I du volet résidentiel du projet La Strada est financé par les banques à concurrence de 10,4 millions €, soit 57% de l'investissement total.
5. **Des préventes à concurrence de 4.578.200€ soit 23%** du montant total au 12/03/2019.

Pour ces raisons, LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque B sur une échelle allant de A+ (risque très peu élevé) à E (risque très élevé). Pour un aperçu des différentes classes de risques et de leur signification, cliquez [ici](#).

4. Outre le risque de perte totale ou partielle de son capital, le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur fait également courir au Prêteur le risque de ne pas obtenir le rendement attendu de son investissement, ce qui pourrait survenir par exemple en cas de retard dans le paiement des échéances par l'Emprunteur, en cas de rééchelonnement du prêt ou en cas de frais de recouvrement qui viendraient grever le rendement du prêt.

De tels évènements seraient en effet de nature à avoir un impact négatif sur le rendement de l'investissement.

#### **B. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE**

5. Un autre risque de perte du capital investi par le Prêteur pourrait survenir en cas d'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE elle-même.

Ce risque doit toutefois être fortement nuancé et, ici également, il est permis de penser qu'il impliquerait des circonstances exceptionnelles pour pouvoir se manifester.

En effet, le mécanisme légal du compartimentage des différents investissements au sein du bilan de LOOKANDFIN FINANCE de même que l'absence de recours par les Prêteurs dans un projet donné sur les remboursements reçus par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres projets signifie que dès l'instant où l'Emprunteur a remboursé une mensualité à LOOKANDFIN FINANCE, cette dernière distribue immédiatement cette mensualité aux Prêteurs en proportion de leurs créances respectives.

Les mécanismes de protection ainsi prévus par l'article 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* ont dès lors pour conséquence de protéger le véhicule de financement qu'est LOOKANDFIN FINANCE. Il s'en suit que si le risque d'insolvabilité concernant LOOKANDFIN FINANCE ne peut jamais être exclu, ce risque est faible. Il en va donc également ainsi et par identité de motifs du risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie du capital investi en raison d'une insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE.

## **Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement**

### **A. Identité de l'émetteur**

**1°** L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse [www.lookandfin.com](http://www.lookandfin.com)

**2°** LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A. conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunter aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

**3°** Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

**4°** Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaire de LOOKANDFIN FINANCE.

**5°** Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi Avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

Ces mêmes administrateurs sont également délégués à la gestion journalière.

6° Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE à ses administrateurs. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE .

8° Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

Il est cependant rappelé que comme indiqué au n° 4 ci-dessus, par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN en sorte que les services ainsi prestés sont facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

## **B. Informations financières concernant l'émetteur**

1° LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017 et son premier exercice comptable est un exercice long se terminant le 31 décembre 2018.

Il n'existe donc pas encore de comptes annuels approuvés par l'assemblée générale de la LOOKANDFIN FINANCE et publiés à la Centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique.

2° La loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* impose aux véhicules de financement de mettre en place un compartimentage de chaque projet dans ses comptes, d'une part, et de n'être tenue au remboursement des investisseurs qu'en cas de remboursement préalable du sous-jacent par l'Emprunteur, d'autre part.

Par conséquent, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de fonds de roulement. Tout remboursement effectué par un Emprunteur dans un projet donné est immédiatement distribué aux différents Prêteurs concernés en proportion de leur créance.

3° A la date du 10/05/2019, le niveau du capital social et de l'endettement financier de LOOKANDFIN FINANCE sont respectivement de 61.500 EUR et 0 EUR.

4° Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

Pour les motifs exposés au n° 1 ci-dessus, il n'existe pas encore de de comptes annuels de LOOKANDFIN FINANCE dès lors que son premier exercice comptable s'est achevé le 31 décembre 2018.

## **C. Identité de LOOKANDFIN**

1° LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est [www.lookandfin.com](http://www.lookandfin.com).

2° Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN qui exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

#### **D. Uniquement au cas où les instruments de placement offerts sont indexés sur un actif sous-jacent : description du sous-jacent**

1° Le sous-jacent est un instrument de placement consistant en un contrat de prêt standardisé conclu entre la société LABO SA et LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société LABO SA est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société LABO SA.

#### **2° Au cas où l'émetteur du sous-jacent des instruments de placement offerts est une entreprise, informations reprises aux points A et B concernant celle-ci.**

##### **A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société LABO SA**

1° L'émetteur du contrat de prêt standardisé est la société LABO SA, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi en Belgique, au 5 rue de la Bonté à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0809.986.424.

LABO SA n'a pas de site internet propre. Néanmoins, LABO SA est une filiale du groupe Wilhelm & Co dont l'adresse du site internet est : <https://www.wilhelmandco.be>

2° La société LABO SA est un opérateur immobilier global spécialisé dans la conception et le développement de projets immobiliers (commerces, bureaux, logements, parkings, bâtiments culturels et espaces publics).

3° Le capital social de la société LABO SA est détenu à hauteur de 100% WILCO DEVELOPMENT SA société de droit belge, dont le siège social est établi en Belgique, au 5

rue de la Bonté à 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0534.454.954.

4° Par son existence et son activité, WILCO DEVELOPMENT SA contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LABO SA. WILCO DEVELOPMENT SA ne perçoit pas de rémunération de LABO SA.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec WILCO DEVELOPMENT SA pouvant être qualifiée d'importante pour LABO SA ni de prêt ou de garantie en cours. Depuis le 18 février 2019, WILCO DEVELOPMENT SA a consenti une avance de fonds de 61.697,54 € à LABO SA.

LABO SA ne perçoit pas de rémunération des personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.

5° Les administrateurs de la société LABO SA sont :

- Monsieur Peter Wilhelm
- Monsieur Jean-Michel Despaux
- LOUVIGNY PICTURES SA, société de droit belge, dont le siège social est établi en Belgique, Rue de la Bonté 5 à 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0473.169.463;
- WILHELM & CO SA, société de droit belge, dont le siège social est établi en Belgique, Rue de la Bonté 5 à 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0435.552.665, Ce dernier administrateur est également délégué à la gestion journalière.

6° LABO SA atteste qu'aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LABO SA à ses administrateurs. Aucune somme n'a été provisionnée par LABO SA aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° LABO SA atteste qu'aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de LABO SA .

8° LABO SA atteste qu'aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LABO SA, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire WILCO DEVELOPMENT SA, d'autre part.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LABO SA.

## **B. Informations financières concernant la société LABO SA**

1° « Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante »

2° LABO SA atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° LABO SA déclare qu'au **10/05/2019** son capital social s'élève à **10.914.590** EUR et son endettement financier total **0** EUR. Par ailleurs, LABO SA a contracté une ligne de crédit pour un montant maximum de 10.400.000 EUR auprès de la banque BNP pour les besoins du projet « La Strada », volet résidentiel, phase I.

4° LABO SA atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de LABO SA n'est à signaler depuis la fin du dernier exercice.

Pour plus d'informations financière sur la société LABO SA, cliquer [ici](#) pour consulter la page du projet sur le site.

### **Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement**

#### **A. Description de l'Offre**

1° Le montant maximal de l'Offre est de 1.800.000 EUR.

2° L'Offre est émise sous la Condition Suspensive n° 1 de recueillir un montant minimal de 1.500.000 EUR;

Le montant minimal de Souscription par investisseur est de de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR.

Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur étant entendu qu'un investisseur ne peut pas souscrire pour un montant supérieur à celui de l'Offre mentionné ci-dessus.

3° Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

Conformément aux articles 9.3 et 9.6 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, les investisseurs sont tenus de verser à LOOKANDFIN FINANCE le montant de leur prêt dans un délai de 14 jours à compter de leur Souscription. Ce paiement intervient avant que le délai pour la réalisation de la/des Condition(s) Suspensive(s) n'ait expiré. En cas de défaillance d'une Condition Suspensive, LOOKANDFIN FINANCE procèdera au remboursement des investisseurs dans un délai de 20 jours calendrier à compter de la défaillance de la condition.

4° La période de Souscription s'étend du 11/05/2019 au 30/05/2019 ;

La Condition Suspensive doit être satisfaite pour le 30/05/2019 au plus tard.

Les instruments de placement seront émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation.

5° La Souscription à l'Offre donnant lieu à la présente note n'entraîne aucun frais à charge des Prêteurs.

#### **B. Raisons de l'Offre**

##### **1° Description de l'utilisation projetée des montants recueillis**

La société LABO SA est un opérateur immobilier global spécialisé dans la conception et le développement de projets immobiliers (commerces, bureaux, logements, parkings, bâtiments culturels et espaces publics).



LABO SA développe actuellement un projet multifonctionnel à La Louvière. Ce projet appelé « La Strada » consiste en la réalisation de 600 logements et de plusieurs espaces dédiés au commerce et au loisir.

2° Ce projet est divisé en deux grands volets : le volet résidentiel et le volet « retail » (magasins, espaces culturels etc). Le volet résidentiel qui représente un total de 600 logements sera divisé en 6 phases. Objet de la présente offre.

La phase 1 consiste en la réalisation de 96 appartements de 1 à 3 chambres ainsi que de 95 caves et 93 places de parkings. L'ensemble des permis et autorisations ont été obtenus et la construction a démarré en février 2019 et devrait s'achever en octobre 2020. La livraison des appartements est prévue pour fin 2020.

3° La phase 1 du volet résidentiel requiert un investissement total de 18,2M€ financé comme suit :

- un apport en fonds propres de 1.800.000 €.
- un prêt Look&Fin de 1.800.000 €.
- des préventes d'appartements pour un montant de 4.200.000 €
- un financement bancaire de 10.400.000 €.

## **Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts**

### **A. Caractéristiques des instruments de placement offerts**

1° Les instruments de placement offerts sont des contrats de prêt standardisés.

2° Les contrats de prêt standardisé sont libellés en euros et leur valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Par définition, au jour de l'ouverture de l'Offre donnant lieu à la présente note, la date de mise à disposition des fonds par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur est encore inconnue vu qu'elle dépend d'évènements extérieurs, à savoir le moment de la réalisation de la de Condition Suspensive n° 1.

La durée du prêt qui sera consenti par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur sera de 36 mois.

Les remboursements du prêt par LOOKANDFIN FINANCE aux investisseurs seront mensuels conformément au tableau d'amortissement définitif qui sera joint aux contrats de prêt standardisés.

Le prêt fera l'objet d'une franchise en remboursement du capital pour une durée de 24 mois. Cela signifie que seuls les intérêts seront versés à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur comme indiqué dans le tableau d'amortissement. Le premier paiement mensuel d'intérêts interviendra un mois après la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur

Dans un second temps, le prêt en principal et intérêts sera remboursé en 12 mensualités d'un montant fixe, pour la première fois le 25<sup>ème</sup> mois après la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur et pour la dernière fois le 36<sup>ème</sup> mois après la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur.

L'Emprunteur disposera de la faculté de rembourser anticipativement le Contrat de prêt à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition effective des fonds.

En cas d'usage par l'Emprunteur de cette faculté, celui-ci sera redevable à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE du remboursement intégral du solde restant dû du prêt en capital.

En cliquant [ici](#), vous trouverez un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 24/05/2019.

4° En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 7 % l'an avant retenue du précompte mobilier.

7° Conformément au tableau d'amortissement les échéances correspondent la date d'anniversaire<sup>1</sup> de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération. Au moment de la rédaction de la présente note d'information, la date de libération des fonds et, par conséquent, celle de paiement des intérêts, ne sont pas encore connue.

A partir du 25<sup>ème</sup> mois après la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur et pour la dernière fois le 36<sup>ème</sup> mois après la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur chaque mensualité comprendra une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt.

En cliquant [ici](#), vous trouverez un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 24/05/2019.

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, si les fonds sont libérés par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur le 5<sup>ème</sup> jour du mois, les mensualités de remboursement prévues dans le tableau d'amortissement échoiront chaque 5<sup>ème</sup> jour du mois, soit à la date d'anniversaire de la libération des fonds.

Annexes :

1. Comptes annuels de la société LABO SA pour ses deux derniers exercices comptables : cliquer [ici](#)
2. Exemple de tableau d'amortissement : cliquer [ici](#)